

ARRÊTÉ

fixant la liste des membres non permanents ayant voix consultative pour siéger à la Commission d'Information et de Sélection d'appels à projets du 24 novembre 2022 relevant de la compétence conjointe de l'ARS Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine relatif à l'appel à projets n° 2022-35-01 pour la création dans le département d'Ille-et-Vilaine de 6 places de service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH).

**Le Directeur général de l'agence
régionale de santé Bretagne**

**Le Président
du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine**

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment les articles L.312-1 définissant les établissements médico-sociaux, L313-1-1 à L313-8, relatifs à la procédure d'appels à projets, R.313-1 relatif à la composition de la commission d'appels à projet social ou médico-social ;

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

Vu le décret n°2010-870 du 26 juillet 2010 relatif à la procédure d'appels à projets et d'autorisation ;

Vu le décret n°2014-565 du 30 mai 2014 modifiant la procédure d'appels à projets et d'autorisation mentionnée à l'article L.313-1-1- du code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret n°2016-801 du 15 juin 2016 modifiant la procédure d'appels à projets et d'autorisation mentionnée à l'article L. 313-1-1 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'arrêté du 20 août 2015 révisé le 8 juin 2018 fixant la composition de la Commission d'Information et de Sélection d'appels à projets conjointe ARS Bretagne et Département d'Ille-et-Vilaine ;

Vu l'arrêté du 8 novembre 2022 renouvelant la composition de la Commission d'Information et de Sélection d'appels à projets conjointe ARS Bretagne et Département d'Ille-et-Vilaine ;

Vu le décret du 30 octobre 2019 portant nomination de Monsieur Stéphane MULLIEZ en qualité de Directeur général de l'agence régionale de santé Bretagne ;

Vu la délibération du 1^{er} juillet 2021 portant élection de Monsieur Jean-Luc CHENUT à la Présidence du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine ;

Vu la décision du 28 février 2020 portant délégation de signature du Directeur Général de l'ARS Bretagne à Monsieur Malik LAHOUCINE ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur de la délégation départementale d'Ille-et-Vilaine de l'agence régionale de santé Bretagne et de Monsieur le Directeur général des services départementaux d'Ille-et-Vilaine ;

DECIDENT

Article 1^{er} :

La composition de la Commission d'information et de sélection d'appels à projets placée auprès du directeur général de l'ARS et du président du conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, concernant l'appel à projets n° 2022-35-01 est complétée conformément à l'article R.313-1-III-2° à 4° par des membres ayant voix consultative ainsi qu'il suit :

Représentant le Directeur général de l'agence régionale de santé :	- Monsieur Dominique PENHOUE
Personnalités qualifiées désignées en raison de leurs compétences dans le domaine des appels à projets :	- Madame Gwenaëlle CORBE
Représentants d'usagers spécialement concernés par les appels à projets :	- Madame Annie RAGAIN - Madame Anne-Marie KERJEAN
Les personnels techniques représentant les autorités compétentes :	- Monsieur Marc LE GUEN

Article 2 :

Le mandat des membres désignés à l'article 1^{er} vaut uniquement pour la Commission d'information et de Sélection d'Appels à projets relative aux appels à projets n° 2022-35-01 pour la création dans le département d'Ille-et-Vilaine de 6 places de SAMSAH sur le département d'Ille-et-Vilaine relevant de la compétence conjointe de l'ARS Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine.

Article 3 :

Monsieur le Directeur adjoint en charge de l'Hospitalisation et de l'Autonomie et Monsieur le Directeur général des services départementaux d'Ille-et-Vilaine sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

22 NOV. 2022

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé Bretagne
Le Directeur général adjoint

Malik LAHOUCINE

Le Président
du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine

Jean-Luc CHENET